

## CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 26 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents : Patrick MEUNIER - Sandra ARCHIMBAUD – Sandrine DOMINGUES—Marc-Antoine FABRE - Jérémy THEVENET– Sarah THEVENET – Véronique GERBE– Christophe DALLERY– Vincent LAURAND

Absents excusés : Valérie VERNAY - Nicolas CARRIE – Jean Louis MARGOTTON - Vincent GLON -- Serge PETIT

Secrétaire : Christophe DALLERY

**Le précédent compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **Révision des statuts de Roanne Agglomération**

Mr le Maire présente et demande au conseil de se positionner sur les modifications apportées aux statuts qui concernent principalement la gestion des énergies renouvelables, panneaux photovoltaïques en toitures, réseaux d'eau pluviale, le forage pour la géothermie (voir les documents distribués).

Le conseil, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable.

### **Validation du circuit VTT Roanne Agglomération**

Mr le Maire présente les différents circuits qui seront fléchés puis proposés aux habitants. La Mairie a répondu en envoyant deux propositions concernant le passage dans le village pour éviter l'intersection au niveau du château de la Motte et ainsi privilégier le passage dans le bourg. En attente de réponse de Roanne Agglomération, le conseil accepte l'ensemble des circuits à l'unanimité.

### **Etude Scolaire**

Mr le Maire demande au conseil la revalorisation du tarif horaire d'étude non réévalué depuis 2014, il est proposé de passer de 15€ à 17€ pour les encadrants de l'étude surveillée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Subvention voyage scolaire**

Mr le Maire demande de passer la subvention du voyage de 20€ à 25€ par élève pour environ 62 élèves.

### **Infos diverses**

#### Boîte à livres

Elle sera livrée le 8 février 2022, installée le 11 février coté gauche de l'entrée de l'épicerie. Son inauguration se fera le 12 février à 11h. Un appel aux dons de livres a été fait.

#### Cantine

Une commission cantine a été faite le 25 janvier 2022 afin de réaliser les menus de février et de mars 2022. La commission va étudier la possibilité de faire appel à d'autres fournisseurs.

Mercredi 26 janvier 2022

Passage à gué Barabandière

Le devis demandé à la Société Réalité pour l'étude du passage à gué, nous est parvenu, à savoir que nous partageons les frais avec la Mairie de Saint Germain Lespinnasse. Le devis se monte à environ 4700€ pour une première tranche d'étude (sachant que le projet devrait coûter aux alentours de 90000€)

La réfection du passage à gué pourrait se faire sur le pont déjà existant sur les fondations des piliers d'origine.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable.

Lotissement les Courreaux

Mr le Maire informe de la signature d'une convention avec Loire Habitat pour l'achat des deux dernières parcelles pour 35000€ après négociation.

Construction de logements locatifs pour 2024.

Eclairage public

Après un dernier rendez-vous avec le SIEL, il a été décidé de commander finalement des lanternes Phillips en lieu et place des lanternes ABEL (choisies par le Conseil) car après études, elles ne satisfaisaient pas aux exigences d'éclairage, il aurait fallu augmenter la puissance et du coup le coût global.

Les travaux devraient commencer courant avril pour la pose des nouveaux dispositifs. La peinture des mats devrait se terminer fin mai.

Table ping pong école

En collaboration avec la fédération de tennis de table, il est prévu d'installer une table de ping pong extérieure dans la cour de l'école. Le conseil a choisi le modèle rigide fixe, au tarif de 200€.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Elagage des chênes

Suite à une demande de riverain, il a été demandé un devis pour l'élagage des 6 chênes se trouvant en dessous du city stade, le coût s'élève à 1800€.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable.

Un coussin berlinois

Suite à plusieurs demandes concernant la vitesse pratiquée Rue du Sacre, Mr le Maire a demandé un devis pour l'achat d'un coussin berlinois. Il s'élève à hauteur de 1200€ environ (avec panneau de signalisation, sans la pose). Le conseil peut regarder chez d'autres fournisseurs.

**Décision modificatives -Budget 2021**

Mr le Maire informe sur les deux décisions modificatives 4 et 5 concernant :

**DECISION MODIFICATIVE N° 4**

	Diminution sur crédits	
	ouverts	ouverts
Augmentation sur crédits		
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		100,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>100,00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	100,00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>100,00 €</b>	

**DECISION MODIFICATIVE N° 5**

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
	150,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>150,00 €</b>
D 6531 : Indemnités élus	150,00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>150,00 €</b>	

Le conseil émet à l'unanimité des membres présents, un avis favorable.

Mercredi 26 janvier 2022

Temps de travail 1607 h

Mr le Maire informe sur l'obligation de la mise en place des 1607 heures dans la Fonction Publique Territoriales et rappelle l'obligation de l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 aouts 2019. La sous-préfecture nous demande donc de faire la délibération correspondant en sachant que la commune l'applique depuis 3 ans.

Le conseil émet à l'unanimité des membres présents, un avis favorable.

Mandatement des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2022

Il est précisé aux membres du conseil que le budget n'ayant pas été adopté avant le 1er janvier 2022, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celle inscrites au budget de l'année précédente, mais aussi, de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif de la collectivité, sur autorisation du conseil municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Chapitre	Crédits ouverts en 2021	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
21	59500.00	14875.00
23	219115.06	54778.77
TOTAL		<b>69653.77</b>

Ouï l'exposé qui précède, et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit dans la limite de **69 653.77 €**.

Conseil municipal des enfants

Les jeunes élus souhaiteraient faire une fresque

Deux projets se profilent. Le premier serait de décorer le portail de l'école. Le deuxième serait d'utiliser des panneaux en bois pour les fresques. Mme Hoareau a été contacté afin qu'elle apporte un soutien « artistique » aux jeunes, elle propose un tarif de 250€ pour le portail et 130€ pour un panneau de 1m2.

La fourniture de la peinture et des outils à la charges de la mairie. Le projet du portail ferait consensus.

Imprimante

Une demande a été faite pour rajouter un module pliage-agrafage. Le coût reviendrait à l'achat une nouvelle imprimante neuve donc pas dans l'immédiat.

Point de collecte

Suite à une demande, on se rapproche de RA pour savoir si possibilité de récupérer des cartons de collecte ampoules et piles.

Fin de séance à 21h45

Mercredi 26 janvier 2022

**COMMUNE DE NOAILLY**

Séance du 26 janvier 2022

Patrick MEUNIER		Jérémy THEVENET	
Sandra ARCHIMBAUD		Sarah THEVENET	
Nicolas CARRIE	<b>Absent excusé</b>	Véronique GERBE	
Sandrine DOMINGUES		Jean-Louis MARGOTTON	<b>Absent excusé</b>
Serge PETIT	<b>Absent excusé</b>	Valérie VERNAY	<b>Absent excusé</b>
Vincent GLON	<b>Absent excusé</b>	Christophe DALLERY	
Marc-Antoine FABRE		Vincent LAURAND	